

COMMUNE DE COLLONGES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 MARS 2023

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 mars 2023 à 20 heures sur convocation du Maire le 17/03/2023.

Etaient présents :

Mmes et MM. PERREAL, MOREL, VESIN, MERME, DALMEDO,
 JACQUET, PEROUCHET, RATHOUIN, MOULEYRE, LONJON,
 MERESSE, LA STORIA

Etaient excusés :

Guillaume TOSIN
 Ingrid MATHIEU (procuration à Mme LONJON)
 Virginie BESSON (procuration à M. MERME)
 Aurore DURAFFOUR (procuration à Mme DALMEDO)
 Emmanuel DEVILLE (procuration à Mme MOREL)

Assistaient à la séance :

Mme Ludivine BEVILACQUA-PEREZ (DGS)

Secrétaire de séance :

Madame Emmanuelle DALMEDO

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du PV du conseil municipal du 21 février 2023.

2°) Délibérations :

- 2.1°) Vote du compte administratif principal
- 2.2°) Approbation du compte de gestion 2022
- 2.3°) Affectation des résultats de l'exercice 2022
- 2.4°) Vote du Budget Primitif 2023 du budget principal
- 2.5°) Vote des taux des taxes locales
- 2.6°) Budget annexe pré Fleury : compte administratif et compte de gestion
- 2.7°) Rénovation de la voirie : Remise à jour de la tranche ferme et demande de subventions
- 2.8°) Ancienne école d'Ecorans : sortie du domaine public
- 2.9°) Bibliothèque : convention avec le Département
- 2.10°) SIEA : plan de financement pour l'extension électrique de la Rue du Fort
- 2.11°) Antenne Relais
- 2.12°) Recours Barrel et Pelletier : Avenant 3 et DGD
- 2.13°) Travaux piste forestière : choix de la maîtrise d'œuvre
- 2.14°) Modification du règlement du foyer rural

3°) Points divers

1°) Approbation du PV du conseil municipal du 21 février 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) Délibérations :

1°) Vote du compte administratif principal

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire sort de l'assemblée.

Mme Morel, 1^{ère} adjointe, fait une présentation du compte administratif 2022 afin que le Conseil Municipal :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaisse la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs.

Présentation du tableau récapitulatif du compte administratif du budget principal 2022 en fonctionnement et en investissement :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		615 063,13		1 676 594,03		2 291 657,16
Opérations de l'exercice	1 934 980,15	3 483 297,19	1 367 562,65	850 090,99	3 302 542,80	4 333 388,18
Résultat de clôture		1 548 317,04	517 471,66		1 030 845,38	
Résultat de clôture avec report		2 163 380,17		1 159 122,37		3 322 502,54

FONCTIONNEMENT :

615 063,13 = Résultat de fonctionnement 2021 reporté en 2022

3 483 297,19 = Recettes 2022 (4 098 360,32) - Résultat de fonctionnement reporté (615 063,13)

1 548 317,04 = 3 483 297,19 - 1 934 980,15

2 163 380,17 = 3 483 297,19 + 615 063,13 - 1 934 980,15

INVESTISSEMENT :

1 159 122,37 = recettes d'investissement 2022 (850 090,99) - dépenses d'investissement 2022 (1 367 562,65) + report 2022 (1 676 594,03)

517 471,66 = recettes d'investissement (850 090,99) – dépenses d'investissement 2022 (1 367 562,65)

1 676 594,03 = excédent d'investissement 2021 reporté en 2022

850 090,99 = Recettes d'investissement 2022 (2 526 685,02) - excédent d'investissement reporté (1 676 594,03)

Madame MERESSE, conseillère municipale en charge de la commission Finances, précise que ce tableau récapitule l'état des dépenses et des recettes de la commune en 2022 et que l'essentiel des dépenses d'investissement 2022 sont relatives à la reconstruction du hangar technique suite au sinistre ainsi qu'à l'équipement en matériel de l'équipe voirie suite également au sinistre. Une remise aux normes des bâtiments mais aussi de l'espace public (taille d'arbres dangereux entre autres) est aussi en cours depuis 2022, ce qui ponctionne d'ailleurs beaucoup le budget de fonctionnement mais c'est absolument nécessaire pour des questions de sécurité.

Elle souligne la conjoncture actuelle (forte inflation de l'énergie et ses conséquences sur le coût des matériaux) et rappelle que même si le budget 2022 présente un fort excédent, cela reste exceptionnel (régularisation du versement de la compensation franco-genevoise principalement) et ne doit pas faire oublier que les dépenses augmentent plus vite que les recettes même si cela est tout à fait justifié étant donné les éléments précisés précédemment. Il faut donc rester vigilant dans la maîtrise des dépenses.

Elle informe que le remboursement du capital va baisser en 2024 (fin de l'emprunt pour l'école maternelle) puis en 2027 (fin de l'emprunt du centre communal multi-activités). Il ne restera plus que l'emprunt du centre de loisirs, réduisant ainsi de moitié les dépenses relatives au remboursement du capital et donc l'endettement par habitant, ce qui est une bonne nouvelle.

Madame la 1^{ère} Adjointe propose de passer au vote :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- VOTE ET ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2022 du budget principal

Retour de Monsieur le Maire dans la salle du conseil municipal.

2°) Approbation du compte de gestion 2022

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur en poste à Gex. Le compte de gestion réalisé par le receveur en poste à Gex étant conforme au compte administratif de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTÉ le compte de gestion 2022

3°) Affectation des résultats de l'exercice 2022

Suite au vote du compte administratif 2022, Monsieur le Maire fait constater par le Conseil Municipal les résultats qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 2 163 380,17 € et il propose d'affecter cette somme (soit l'excédent de fonctionnement 2022) de la façon suivante :

- la somme de 1 428 126,71 € en fonctionnement (002)
- la somme de 735 253,46 € en investissement (1068)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AFFECTE la somme de 1 428 126,71 € en fonctionnement (002)
- AFFECTE la somme de 735 253,46 € en investissement (1068)

4°) Vote du Budget Primitif 2022 du budget principal

Monsieur le Maire présente la proposition du budget primitif 2023 en fonctionnement et en investissement.

Il précise que ce budget a fait l'objet de nombreuses réunions de travail depuis le mois de janvier afin de s'assurer que l'ensemble des membres du conseil soient d'accords sur les projets proposés en 2023 aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Présentation du budget primitifs 2023 du budget principal de la commune en fonctionnement et en investissement.

Il précise que cette présentation est simplifiée et qu'elle est ensuite traduite sous « format comptable » dans le document que chaque conseiller doit signer à la fin de la séance.

Concernant les dépenses de fonctionnement prévues en 2023 :

-Comme l'année dernière, le chapitre charges à caractère général a été significativement augmenté pour des raisons essentiellement liées à l'entretien et la remise aux normes des bâtiments ainsi que la sécurisation de l'espace public comme dit précédemment par madame Méresse.

L'augmentation des dépenses énergétiques a également été prise en compte.

-le chapitre charges de personnel a été suffisamment abondé afin de permettre l'embauche de trois policiers municipaux dès que possible étant donné les difficultés de recrutement rencontrés depuis septembre 2022.

Il rappelle que l'essentiel des dépenses d'investissement sera consacré aux projets suivants :

-le reste à payer du centre de loisirs

-le reste à payer des travaux relatifs au presbytère

-la rénovation de la gendarmerie

-l'aménagement de la zone dite du « vestiaire » : stade de football et ses environs

-la rénovation de la voirie : la maîtrise d'œuvre a été choisie et prépare en ce moment les études nécessaires au lancement du marché de travaux qui commencera en 2023

-un peu d'équipement pour les services scolaires, périscolaires et administratifs

-la rénovation du toit de l'école primaire

-la rénovation de la route piste forestière

-les études « cœur de village » et « réseau de chaleur »

Monsieur le Maire profite de cette occasion pour remercier l'ensemble de son équipe municipale et son équipe de salariés car la préparation budgétaire est un travail d'équipe très important et celui-ci a été réalisé avec succès.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-ADOpte le budget primitif 2023 du budget principal en fonctionnement et en investissement dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement : 4 169 536,53 €

Section d'investissement : 4 463 495,96 €

5°) Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le taux des taxes locales. Etant donné la conjoncture actuelle, il propose de ne pas les modifier.

Rappel des taux votés en 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,49 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,66 %

Il souligne qu'à la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022.

Pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit à nouveau être voté. Deux options sont dès lors envisageables, soit le maintien du taux 2022, soit la modulation du taux 2022.

Pour information le taux de Collonges était de 12,82 % pour une base de 283 242 soit une recette de 36 311,62 €. Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas modifier ce taux.

Présentation des bases 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE la taxe foncière sur les propriétés bâties à 22,49 %
- FIXE la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 43,66 %
- FIXE la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 12,82 %

6°) Vote du compte administratif du budget annexe et approbation du compte de gestion : lotissement pré Fleuri

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire sort de l'assemblée.

Mme Morel, 1^{ère} adjointe, souligne que c'est la dernière fois que ce budget est voté puisqu'il a été clôturé en novembre dernier :

Présentation du tableau récapitulatif du compte administratif du budget annexe 2022 en fonctionnement et en investissement de Madame la 1^{ère} adjointe afin de :

- constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- voter et arrêter les résultats définitifs.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		315 968.18		2 000.00		317 968.18
Opérations de l'exercice			2 000.0		2 000.00	
TOTAL			2 000.00	2 000.00	2 000.00	317 968.18
Résultat de clôture		315 968.18		0.00		315 968.18
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		315 968.18		0.00		315 968.18
		315.968.18		0.00		315 968.18

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- VOTE ET ARRETE les résultats définitifs

du compte administratif 2022 du budget annexe du lotissement Pré Fleuri.

Il est précisé que l'excédent de 315 968,18 € peut donc désormais être inscrit en recette sur le budget principal primitif 2023, en fonctionnement.

Retour de Monsieur le Maire dans la salle du conseil municipal.

-Approbation du compte de gestion 2022

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Gex. Le compte de gestion étant conforme au compte administratif de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2022 du lotissement Pré Fleuri.

Le conseil municipal, à l'unanimité :
-ADOpte le compte de gestion 2022 du lotissement Pré Fleuri

7°) Rénovation de la voirie : Remise à jour de la tranche ferme et demande de subventions

La tranche ferme des travaux de rénovation de voirie était constituée des voies suivantes :

- Chemin de Refats
- Rue de Bellevue
- Rue de la vie de l'Etraz
- Rue du Soujet
- Rue de Villard
- Rue de la Bière

Les travaux de la rue du Soujet ne pourront pas être réalisés avant les travaux de réseaux de Pays de Gex Agglomération dont la mise en œuvre ne dépend pas de la commune.

Parallèlement, afin de sécuriser l'arrêt de bus d'Ecorans, la rue de la Cour doit être rénovée. Celle-ci était en tranche optionnelle deux.

Monsieur le Maire propose donc d'enlever la rue du Soujet de la tranche ferme et de la remplacer par la rue de la Cour.

Cette situation devra faire l'objet d'un avenant avec la maîtrise d'œuvre dans les semaines à venir afin de régulariser l'acte d'engagement relatif à ce changement.

La tranche ferme sera donc constituée des voies suivantes :

- Chemin de Refats
- Rue de Bellevue
- Rue de la vie de l'Etraz
- Rue de la Cour
- Rue de Villard
- Rue de la Bière

Dans le cadre des travaux de rénovation de la voirie, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Département concernant la tranche ferme redéfinie ci-avant et selon le plan de financement ci-après :

Projet : Rénovation de la voirie / Tranche ferme/Demande de subventions
--

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant en € HT	Nature des recettes	Taux	Montant en € HT
Travaux de rénovation	659 040,00	Subvention DETR	29%	200 000,00
MO	32 622,00	Département	51%	353 329,60
		Autofinancement	20%	138 332,40
TOTAL	691 662,00	TOTAL	100%	691 662,00

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune certitude quant au fait de bénéficier de ces subventions et qu'elles devront peut-être être réajustées en fonction des études en cours pour l'estimation des travaux par la maîtrise d'œuvre mais néanmoins, il préfère quand proposer une délibération au plus tôt, quitte à la modifier ensuite si besoin.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE la modification de la tranche ferme telle que présentée ci-avant

-AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Département tel que présenté dans le tableau de financement ci-avant

8°) Ancienne école d'Ecorans : sortie du domaine public

Monsieur le Maire explique que suite à la décision par la municipalité de mettre en vente l'école d'Ecorans, il est nécessaire de sortir la parcelle B 361 de 541 m² du domaine public afin qu'elle intègre le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE la sortie du domaine public de la parcelle B 361 de 541 m² correspondant à l'ancienne école d'Ecorans à Collonges

9°) Bibliothèque : convention avec le Département

Suite au nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique, Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer la convention proposée, étant précisé que la commune répond déjà à tous les critères demandés d'un point de vue qualitatif et budgétaire.

Il rappelle l'intérêt d'adhérer au réseau départemental : prêt gratuit de livres spécifiques, de matériels d'animation, de DVD, formations gratuites, mise en réseau entre bibliothécaires afin d'échanger sur des projets etc...

Présentation de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

10°) SIEA : plan de financement pour l'extension électrique de la rue du Fort

Conformément aux prévisions budgétaires, le SIEA propose un plan de financement d'un montant total de 50 300.00 € TTC et un reste à charge pour la commune de 20 958,33 € (investissement) afin de réaliser l'extension électrique nécessaire suite aux constructions de la rue du Fort.

Monsieur le Maire propose de valider ce plan de financement et précise que la somme est déjà inscrite au budget primitif 2023, en dépenses d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le plan de financement tel que présenté

-AUTORISE Monsieur le Maire à le signer

11°) Antenne Relais

Monsieur le Maire propose de valider le bail relatif à l'installation d'une antenne relais FREE selon les mêmes termes que lors de la présentation en novembre dernier mais avec un modèle treillis couleur camouflage.

La durée du bail est de 12 ans renouvelable tacitement par période de 6 ans et le montant du loyer s'élève à 3 000 € par an.

Il rappelle l'espace sur lequel l'antenne sera installée (les parcelles B 569 et B 570 appartenant à la commune) et souligne que Collonges a de nombreux problèmes de réseaux qui seront résolus grâce à cette antenne. Il rappelle que l'Etat soutient fortement cette démarche.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail tel que présenté, à la condition d'installer un modèle treillis couleur camouflage

12°) Recours Barrel et Pelletier : Avenant 3 et DGD

Afin de résoudre techniquement le projet d'accord concernant le recours « Barrel et Pelletier », il faut régulariser certains documents administratifs, notamment l'avenant 3 d'un montant de 3 890 € HT qui avait fait l'objet d'une validation du conseil puis d'une annulation pour des questions de numérotation.

Les travaux relatifs à cet avenant ayant été réalisés, les dépenses y afférents doivent être incluses dans le DGD final afin de valider le montant exact du DGD (le Décompte Général Définitif) et clôturer le dossier.

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à valider l'avenant n°3 ainsi que le tableau récapitulatif afin de permettre le paiement du DGD.

Présentation de l'avenant n°3 et du tableau récapitulatif.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 3 d'un montant total HT de 3 890 €

-VALIDE le tableau récapitulatif tel que présenté afin de permettre la rédaction et le paiement du DGD de l'entreprise Barel et Pelletier

13°) Travaux piste forestière : choix de la maîtrise d'œuvre

Suite à l'appel d'offre paru sur le site internet de la commune afin de trouver une maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la piste forestière, seul l'ONF a répondu et propose une prestation pour un montant de 9 200 € HT, ce qui correspond aux dépenses estimées à ce sujet.

Présentation de l'acte d'engagement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-CHOISIT l'ONF pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation de la piste forestière

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement y afférent pour la somme de 9 200 € HT

14°) Modification du règlement du foyer rural

Afin de tenir compte de l'évolution des tarifs de l'énergie, une réflexion a été menée sur une éventuelle augmentation des tarifs de location de la salle des fêtes appelée le « Foyer rural ».

Après plusieurs échanges il a été décidé, en réunion interne, de proposer au conseil une augmentation des tarifs selon les éléments suivants, et cela à compter du 01/09/2023 (les modifications sont surlignées en jaune) :

TARIFS DE LOCATION DU FOYER RURAL / uniquement aux collongeois			
	TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES	CAUTION
Associations de Collonges : 1ère manifestation	offert	offert	2 000,00
Location totale	300,00	450,00	2 000,00
Location partielle 1 (cuisine entrée bar WC)	100,00	150,00	2 000,00
Location partielle 2 (petite salle entrée WC)	85,00	130,00	2 000,00
Location du garage en cas de manifestations ext	offert		2 000,00
Activités scolaires	offert		0,00
Matériel de sonorisation	0,00		2 000,00
Autres activités	5,00 €/ h	5,00 €/ h	
Forfait non respect des consignes état des lieux	100,00	130,00	
Ménage non effectué	150,00	195,00	
Foyer rural/Prêt de matériel : plateaux, tables, bancs, tréteaux (du garage), rendus au plus tard dans les 4 jours qui suivent la manifestation	0,00	0,00	160,00
Foyer rural / Rangement et nettoyage			100,00

En cas de sinistre seule la personne dépositaire de l'attestation d'assurance est responsable et donc sollicitée si besoin

COMPUTER:
Forfait WE du vendredi soir au lundi matin :
une soirée chauffée : 450 €
une soirée de plus chauffée : + 50 €

COMPUTER:
Forfait WE du vendredi soir au lundi matin :
une soirée chauffée : 150 €
une soirée de plus chauffée : + 25 €

COMPUTER:
Forfait WE du vendredi soir au lundi matin :
une soirée chauffée : 130 €
une soirée de plus chauffée : + 25 €

COMPUTER:
Réflexion en cours donc pas de modification pour l'instant

Une revalorisation des tarifs de la vaisselle (remboursement en cas de casse) est également proposée (tableau ci-dessous) :

TARIFS REMBOURSEMENT VAISSELLE FOYER RURAL								
	TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES		TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES		TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES
Assiettes à dessert	1,15	1,50	Cuillère à soupe	0,45	0,50	Plat grand inox	13,00	17,00
Assiettes plates	1,20	1,60	Cuillère à café	0,30	0,50	Plat petit inox	5,80	7,50
Bouilloire électrique	33,00	43,00	Décapsuleur	2,20	3,00	Pot à eau grand en grès	8,00	10,50
Broc arc pyrex	1,85	2,40	Doseur	1,85	2,50	Pot à eau petit en grès	5,90	7,70
Cafetière	270,00	351,00	Fourchette	0,45	0,60	Salière/Poivrière	1,05	1,50
Cale-porte	5,00	6,50	Grand saladier	3,80	5,00	Sous-tasse à café	0,45	1,00
Chauffe-plat (2 bougies)	30,00	39,00	Légumier inox	6,65	8,70	Sous-tasse à thé	0,90	1,20
Chauffe-plat (3 bougies)	38,00	49,50	Louche	7,65	10,00	Tasse à café	0,45	1,00
Cintre	1,50	2,00	Panier lave-vaisselle (assiettes)	51,85	67,50	Tasse à thé	1,00	1,50
Corbeille à pain inox	4,70	6,10	Panier lave-vaisselle (couverts)	53,35	69,50	Tire-bouchon petit	4,30	5,60
Corbeille à pain osier	4,60	6,00	Panier lave-vaisselle (verres)	16,20	21,00	Torchon à vaisselle	4,00	5,20
Coupelle	0,60	1,00	Petit saladier	2,50	3,50	Verre ballon	1,00	1,30
Couteau	0,75	1,00	Plateau de service	6,85	9,00	Verre coupe champagne	1,15	1,50
Couteau de cuisine	4,05	5,50				Verre petit / moyen	0,45	0,60

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE les modifications du règlement du foyer rural telles que présentées ci-avant

3°) Points divers

Madame LONJON, conseillère municipale, demande que le centre de loisirs soit équipé d'une sonnette car il est très difficile de les joindre par téléphone lorsqu'on se trouve sur place et que la porte d'entrée est fermée. Sa demande est prise en compte.

Monsieur LA STORIA regrette que les repas du restaurant scolaire soient souvent froids d'après le retour fait par les enfants qui y mangent. Monsieur le Maire lui propose de faire remonter l'information auprès de l'association Familles Rurales qui gère ce service pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire informe d'une réflexion en cours à Pays de Gex Agglomération (PGA) pour la création d'une fourrière intercommunale mais souligne que celle-ci n'est pas prévue sur Collonges.
PGA prévoit également l'agrandissement du parking à l'entrée de Collonges pour développer le co-voiturage.

Il est décidé de reconduire l'opération « La nuit est belle ». Mme MOREL tient à souligner qu'elle s'y oppose pour des raisons de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Prochaine réunion du conseil municipal : à définir